AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-2-67 610446

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 86-31-55 - 86-32-55)

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Boîte Postale n° 20 — 31-BALMA

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement Annuel

25 F

- Bulletin n° 77 de Février 1967 - 1967 - 2

LES TRAITEMENTS D'HIVER ET DE PREDEBOURREMENT DE LA VIGNE

Dans la Circonscription phytosanitaire de TOULOUSE qui correspond exactement, à partir du 1er Janvier 1967, à la région économique "Midi Pyrénées", les principaux parasites de la vigne susceptibles d'être combattus en plein hiver ou peu avant le débourrement sont les suivants : l'esca ou apoplexie, l'excoriose, l'anthracnose, l'acariose, les cochenilles, l'érinose et le phylloxera gallicole.

Leur importance est variable selon les vignobles et les situations, cependant, outre le problème permanent de l'esca, on constate cette année une aggravation très sensible des manifestations de l'excoriose en de nombreux secteurs très dispersés.

Il y a seulement quelques années on estimait que les traitements d'hiver devaient être appliqués uniquement pendant le plein repos de la végétation. Actuellement la conception de ces traitements est plus nuancée. Il y a : les traitements de complet repos de la végétation et les traitements de prédébourrement. Les premiers sont toujours effectués en hiver, les seconds sont exécutés à la limite de l'hiver et du printemps quand le débourrement est imminent et que les premiers signes du réveil de la végétation sont observés.

Selon les parasites combattus, on pourra donc effectuer les traitements soit en plein hiver, soit en prédébourrement - pour certains on pourra même intervenir à l'un ou l'autre de ces deux moments.

A - PARASITES COMBATTUS EN REPOS COMPLET DE LA VEGETATION :

a) Esca ou apoplexie : Cette maladie est causée par un champignon. Celui-ci pénètre généralement par une blessure (de taille le plus souvent). Il se développe aux dépens du bois du tronc et des bras qui dépérissent plus ou moins rapidement. Bien que des vignes jeunes puissent être atteintes, c'est dans les vignes âgées que l'on constate le plus grand nombre de cas.

Le traitement d'hiver à l'aide d'un produit contenant de l'arsénite de soude, à raison de 1 Kg. 250 d'arsenic à l'hectolitre d'eau est le seul qui permette une réduction sensible de cette maladie.

Réaliser l'application au moins 10 jours après la taille mais de toutes façons avant le gonflement des bourgeons; 300 à 400 litres de bouillie sont nécessaires pour traiter un hectare. Bien mouiller l'ensemble de la souche.

b) Cochenille blanche (floconneuse) de la vigne : Cet insecte se rencontre par "Foyers localisés" et les vignes entièrement envahies sont très rares. Il importe donc de repérer ces zones au cours de l'année précédente afin d'intervenir l'hiver suivant avec une huile d'anthracène à 6 à 8% ou avec un autre produit conseillé dans la liste spéciale.

B - PARASITES COMBATTUS SOIT EN REPOS COMPLET DE LA VEGETATION SOIT EN PREDEBOURREMENT :

Excoriose : Cette maladie est causée par un champignon qui affecte essentiellement

../...

P 118

la base des sarments en produisant des altérations étendues, profondes, crevassées, des écorces qui prennent en outre une teinte brunâtre et violacée.

Il y a une grande différence de sensibilité entre les cépages.

D'après de récents essais réalisés par le Service de la Protection des Végétaux dans les vignobles des Basses Pyrénées, du Jura et du Vaucluse, les meilleurs résultats auraient été obtenus par l'emploi de l'huile d'anthracène jaune à 3%, au stade B de la vigne c'est à dire au moment du prédébourrement, lorsque les bourgeons gonflent nettement.

On peut aussi utiliser : l'arsenite de soude à la dose de 625 grs de matière active à l'Hl. ou les colorants nitrés à la dose de 600 grs de matière active à l'Hl, mais alors il sera nécessaire d'intervenir en pleine période de repos complet de la végétation, avant tout gonflement des bourgeons.

C - PARASITES COMBATTUS AU PREDEBOURREMENT :

Ici l'application se place le plus près possible du début du gonflement des bourgeons mais avant que ce gonflement soit nettement visible.

a) Acariose : Lorsque cette affection due à de minuscules acariens a été reconnue de manière certaine durant l'année précédente, on pourra intervenir à l'aide d'une huile d'Anthracène jaune à 3% ou d'une huile d'anthracène à 6% ou d'une bouillie sulfocalcique à 6%.

Nous rappelons que l'on peut aussi traiter au printemps, après le départ de la végétation, avec d'autres produits qui seront mentionnés le moment venu.

b) Phylloxera gallicole : Contre cet insecte, fréquent dans des vignes de cépages hybrides, on peut effectuer un traitement de prédébourrement avec une huile d'anthracène jaune à 3%.

REMARQUE : Il est rappelé que les produits à base d'arsénite de soude sont uniquement tolérés en traitements d'hiver des arbres fruitiers et de la vigne. Prendre toutes les précautions nécessaires au cours de leur utilisation.

LA CLOQUE DU PECHER

A la suite de l'adoucissement de la température, on constate les premiers signes d'entrée en végétation des pêchers, en particulier dans les situations les mieux exposées (léger gonflement des bourgeons des extrémités). Si aucun refroidissement durable ne se produit dès les jours à venir, cette évolution risque de s'accentuer rapidement.

Rappelons que les variétés sensibles à la Cloque deviennent réceptives lorsque les bourgeons à bois s'entrouvrent à leur sommet laissant apparaître, à peine visibles, les pointes des toutes jeunes feuilles.

Il y a donc lieu de surveiller les arbres dès à présent, particulièrement ceux dont le débourrement est le plus précoce.

Lorsque le stade sensible sera atteint, appliquer sans attendre un traitement soigné à l'aide d'un des produits suivants, à une dose suffisante :

- Produits cupriques
- Zirame
- Thirame
- Ferbame.
- Captane.
- Association de Zirame et de Cuivre.

TOULOUSE le 3 FEVRIER 1967

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de TOULOUSE - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX